



Nazairiennes, Nazairiens,

2023 sera l'année test pour le passage définitif à la redevance incitative en 2024.

Par conséquent, nous avons une année pour rectifier ce qui doit l'être ensemble et avec sérénité !

Comme indiqué lors de la réunion publique, le changement ne sera pas brutal.

Ainsi, en ce début d'année, les bacs collectifs seront toujours présents pour effectuer une mise en place du nouveau système avec quiétude et intelligence. Ils seront, néanmoins, retirés peu à peu !

Avec la redevance incitative, le collecteur passera le jeudi matin pour les bacs individuels contenant vos ordures ménagères et le mardi matin pour les sacs jaunes contenant les emballages.

Attention dans les 2 cas votre bac et votre sac devront être sortis la veille au soir (à partir de 17h00) du jour de collecte.

Sur le plan financier, en 2023, rien ne changera !

Fin 2023, vous recevrez donc une facture à payer qui sera basée sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

C'est fin 2024 que vous payerez en redevance incitative.

Ainsi, dès ce mois de janvier, les foyers qui le peuvent sont invités à utiliser leur bac individuel pour les ordures ménagères.

Encore une fois, ils payeront le même tarif fin 2023.

Il n'y aura donc aucune conséquence financière à sortir son bac individuel plus de fois qu'un autre foyer et donc dès ce début de l'année.

A savoir pour le lancement de la redevance incitative :

1) Pour les foyers situés dans des impasses ou autres et dont le camion de collecte ne pourra faire demi-tour : les containers individuels seront positionnés en entrée de voirie en un lieu ne gênant pas la circulation le soir de la collecte puis retirés une fois celle-ci effectuée !

Si le lieu où sera déposé votre bac individuel est trop éloigné de votre domicile et nécessite de le laisser toute l'année sur le domaine public alors une serrure sera installée.

Là où ce sera utile et possible, les bacs individuels pourront prendre la place des containers collectifs lorsqu'ils seront retirés.

Dans ce cas, ils seront également équipés d'une serrure courant 2023 !

Ainsi, lors du passage officiel à la tarification incitative en 2024, un individu malveillant ne pourra pas déposer ses propres sacs dans votre bac.

Lorsque votre bac sera rempli, vous devrez le positionner avec les poignets tournés vers la voirie !

Ce point est très important ! Les poignées doivent être tournées côté voirie car ce sera le signal pour que le collecteur vide votre bac.

Dans le cas contraire, il le laissera tel quel !

Une fois vidé, il vous faudra alors tourner votre bac dans l'autre sens pour éviter que le collecteur ne le vide à nouveau alors que ce ne sera pas nécessaire.

2) Pour les foyers situés directement en bordure de voirie accessible et sans problème significatif (gêne pour la circulation ou autres), dès que votre bac est plein vous le sortez devant chez vous avec les poignées tournées côté voirie. Dès la collecte effectuée, vous rentrerez votre bac.

3) Les cas particuliers : les petites cités, les paysages, le centre du village et Nationale.

Le quartier des cités et les paysages continueront de fonctionner avec le système actuel en attendant.

La copropriété et le bailleur social propriétaires des logements devront choisir une solution (logettes ou autres) courant 2023 afin que le système soit prêt pour 2024.

Le centre du village (rue mistral et rues adjacentes ou encore place de l'escoulette et de la croix) et certains foyers de la Nationale 86 se verront remettre en janvier ou février un badge.

Il leur permettra d'ouvrir une colonne où ils pourront jeter leurs sacs (50 litres). Ils seront prévenus de leur éligibilité à ce système par un courrier.

Deux colonnes seront à leur disposition ! Place du 11 novembre pour l'une et à côté de la petite salle des associations pour l'autre ! Les foyers déjà équipés en bac verront l'agglomération les récupérer courant 2023.

En attendant la distribution des badges, les foyers concernés continueront de fonctionner avec le système actuel à savoir les bacs collectifs.

4) Les foyers qui estiment avoir une problématique qui n'entre pas dans les cas précités et/ou n'ont pas de bacs individuels sont invités à contacter les services de l'agglomération au 0800 72 49 79 ou redevance.incitative@gardrhodanien.fr

Pour les emballages, les containers à couvercle jaune seront retirés peu à peu sauf pour le quartier des cités et les paysages.

Des sacs jaunes sont à retirer en mairie. Ils seront positionnés devant chez vous pour le ramassage ou en entrée de voirie ou sur votre container pour les foyers dont ce dernier reste à l'année dehors et qui sera muni d'une serrure.

Attention ! Ils devront être positionnés uniquement le soir de la collecte !

Pour les foyers fonctionnant avec des colonnes et un badge pour les sacs à ordures ménagères, votre sac jaune ne devra pas y être jeté !

Des poteaux avec des accroches situés à côté des colonnes seront installés !

Cette solution pourra être développée sur les lieux qui le nécessitent.

Beaucoup de commentaires mensongers circulent sur les réseaux sociaux.

La mise en place de ce nouveau système de collecte est une réponse à une législation qui pousse les collectivités à procéder de la sorte.

Le Grenelle de l'environnement ou la loi sur la transition énergétique mais aussi l'agec ou la loi climat et résilience demandent aux territoires à aller vers ce chemin avant de l'imposer ultérieurement par une hausse drastique des taxes.

Avec ce système, le producteur payera ce qu'il crée comme déchets ! Là où nous payons aujourd'hui pour la surface de notre logement et non le nombre d'habitants, demain, nous payerons pour les déchets que notre foyer va produire !

Nous ne payerons pas au poids mais à la levée ! A ce jour 15 levées seront facturées de manière forfaitaire permettant de davantage sortir son bac l'été ! S'il faut des levées supplémentaires alors vous payerez à la levée !

Attention ces 15 levées ne concernent que les sacs noirs et votre bac individuel ne doit servir que pour les ordures ménagères !

La nouvelle législation souhaite justement inciter les français à mieux trier et à diminuer le volume d'ordures ménagères !

Rappel :

Tous les emballages vont dans le sac jaune comme un

pot de yaourt, emballages film plastique, emballages papier carton également... puis papier, verre, habits dans un état correct dans les colonnes habituelles !

La municipalité a procédé à l'achat de colonnes pour les cartons afin d'embellir les lieux de dépôts !

Elles seront installées en début d'année en lieu et place des grilles actuelles.

La salle des fêtes et tous les bâtiments municipaux sont d'ores et déjà équipés de contenants permettant aux usagers de faire le tri.

Des corbeilles à tri seront installées sur le domaine public (pôle commercial, future place publique...) pour recevoir les petits déchets issus d'un pique-nique pour exemple.

Pour résumer, le sac à ordures ménagères ne doit recevoir que le déchet ultime qui ne peut être trié !

Par ailleurs, se débarrasser de son sac dans la nature, outre un geste innommable, ne servirait à rien puisque 15 levées seront facturées quoiqu'il arrive !

Depuis de nombreuses années, des millions de Français fonctionnent avec le système que notre territoire met en place !

C'est un changement majeur dans nos pratiques qui demandera des corrections, des adaptations mais que nous prendrons le temps de faire conjointement durant cette année test !

Trier, valoriser et payer ce que nous créerons comme déchets est un système plus juste et plus vertueux !

Merci à toutes et tous pour votre précieuse contribution !

Saint-Nazaire, le 04/01/2023

